

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**INTERACTION DES FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION DU
TRAUMATISME VICARIANT CHEZ LES JURISTES SELON LE MODELE
BIOÉCOLOGIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

**ESSAI PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
JÉRÉMI GAGNON**

MAI 2026

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Jean-Yves Bégin

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Jean-Yves Bégin

Prénom et nom

Directeur de recherche

Line Massé

Prénom et nom

Évaluatrice

Résumé

Le traumatisme vicariant représente un risque important pour les juristes exposés de manière répétée à des récits, preuves et situations chargées de détresse humaine. Le présent essai vise à comprendre comment les facteurs de risque et de protection associés à ce phénomène s'interinfluencent chez les juristes selon le modèle bioécologique du développement humain. Il s'appuie sur une recension analytique et intégrative de 11 études publiées entre 2020 et 2025, réalisée à partir de plusieurs bases de données scientifiques. Les écrits recensés montrent que l'exposition traumatique indirecte répétée et certaines conditions organisationnelles constituent le noyau central du risque. Ces facteurs interagissent avec des caractéristiques individuelles, le soutien de proximité et les normes culturelles du milieu juridique, pouvant soit aggraver, soit atténuer les effets du traumatisme vicariant. Les résultats suggèrent également que les facteurs de protection, comme la supervision, la formation et les espaces de débriefage, demeurent fortement dépendants des contextes organisationnels dans lesquels ils s'inscrivent. Bien que les écrits recensés présentent une importante hétérogénéité méthodologique et conceptuelle, l'utilisation du modèle bioécologique permet de mieux comprendre la complexité du traumatisme vicariant chez les juristes en mettant en lumière l'interaction entre les différents niveaux d'influence.

Table des matières

Résumé	iii
Listes des tableaux et des figures	v
Remerciements	vi
Introduction	7
Cadre conceptuel	10
Le traumatisme vicariant.....	10
Bioécologie du développement humain.....	12
Question de recherche.....	15
Méthode.....	16
Critères de sélection	17
Critères d'exclusion	17
Résultats	20
Ontosystème.....	24
Microsystème	25
Mésosystème.....	26
Exosystème	27
Macrosystème	28
Chronosystème.....	29
Carte conceptuelle.....	30
Discussion	32
L'exposition traumatique et les conditions de travail comme noyau du risque.....	33
Les normes culturelles du milieu juridique comme mécanisme de maintien	34
Les facteurs de protection : un effet conditionnel et contextuel	35
Vulnérabilités et inégalités de risque	36
Apport du modèle bioécologique à la compréhension du traumatisme vicariant.....	37
Conclusion.....	39
Références	41

Listes des tableaux et des figures

Figure 1	11
Modèle conceptuel du traumatisme vicariant.	11
Figure 2	14
Modèle bioécologique du développement humain	14
Tableau 1	16
Concept et mots-clés utilisés dans les bases de données	16
Figure 3	19
Diagramme PRISMA	19
Tableau 2	21
Résumé des devis de la recension des écrits	21
Figure 4	31
Carte conceptuelle	31

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur d'essai, M. Jean-Yves Bégin, pour son encadrement rigoureux, ses commentaires pertinents et sa disponibilité tout au long de ce travail. Je souhaite également remercier mon tuteur de stage, M. Sébastien Mailhot, pour son accompagnement, ainsi que pour son rôle de guide et de mentor, qui a contribué de manière significative à ma réflexion. Je remercie également Mme Christine Lavoie pour son tutorat bienveillant et humain. Je tiens aussi à remercier la professeure Line Massé pour la qualité de son évaluation et la rigueur de ses commentaires, qui ont contribué à bonifier ce travail et à approfondir ma réflexion. Enfin, je tiens à remercier ma mère, qui m'a soutenu tout au long de mes études.

Introduction

La santé psychologique au travail suscite un intérêt croissant dans plusieurs milieux professionnels, notamment dans les contextes où les exigences émotionnelles, relationnelles et éthiques sont particulièrement élevées. Le domaine juridique ne fait pas exception, alors que les professionnels du droit sont régulièrement exposés à des dossiers complexes, sensibles et chargés sur le plan affectif. Cette exposition répétée à la détresse humaine peut entraîner des répercussions psychologiques importantes, parmi lesquelles figure le traumatisme vicariant, un phénomène encore peu documenté dans les écrits scientifiques québécois (Cadieux, 2019). Toutefois, des recherches récentes provenant de divers contextes occidentaux, incluant l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Australie, mettent en évidence un intérêt croissant pour ce phénomène. Netzel (2022) souligne que l'immersion répétée des juristes dans les récits traumatiques de leurs clients constitue une source importante de traumatisme vicariant et de détresse psychologique.

Ce propos met en lumière la nature structurelle de ce risque, encore trop souvent banalisé dans les milieux juridiques, et souligne la nécessité de porter un regard critique sur les conditions de pratique des juristes, particulièrement ceux et celles appelés à intervenir auprès de populations vulnérables. En effet, exercer en droit, notamment en droit criminel, jeunesse ou en matière de violence conjugale (Cadieux, 2019), implique une immersion constante dans des récits chargés de détresse humaine et une exposition répétée à du matériel potentiellement traumatique. Toutefois, peu de juristes reçoivent une formation spécifique en gestion des symptômes liés à des troubles de santé mentale. Une telle exposition indirecte, prolongée et cumulative place les avocats à risque de développer des manifestations psychologiques comparables à celles observées dans les troubles de stress post-traumatique (TSPT), tel que défini dans le DSM-5 (American Psychiatric Association [APA], 2013). À ce sujet, Léonard et ses collaborateurs (2024) démontrent que de nombreux avocats canadiens présentent des symptômes compatibles avec un diagnostic de TSPT, confirmant que cette réalité dépasse le simple inconfort émotionnel pour atteindre des seuils cliniques préoccupants.

Un rapport d'étude quantitatif de la situation de Cadieux (2019) fait un portrait de la situation auprès des avocats québécois. En effet, 43 % des avocats présentent un niveau élevé de

détresse psychologique et près de 30 % manifestent des symptômes qui semblent compatibles avec un trouble d'anxiété généralisée ou un épisode dépressif majeur. Selon le même rapport, parmi les procureurs exposés aux différentes dimensions découlant de la fatigue de compassion, 32 % sont touchés par le traumatisme vicariant.

Le traumatisme vicariant, bien que souvent relégué à la sphère clinique, commence à faire l'objet d'une reconnaissance sur le plan juridique. Le verdict de *Kozarov v Victoria* (2022), rendu par la Haute Cour d'Australie, constitue une jurisprudence marquante en matière de responsabilité patronale face aux risques psychologiques liés à l'exposition indirecte à la détresse humaine. Dans cette affaire, la Cour a conclu que le gouvernement de l'État de Victoria avait failli à son devoir de diligence envers une procureure spécialisée dans les dossiers de violences sexuelles graves, en omettant de mettre en place des mesures préventives adéquates malgré une exposition continue à du matériel traumatique. Le poste occupé au sein de l'unité des délinquants sexuels était reconnu par les autorités comme intrinsèquement dangereux pour la santé mentale des employés, notamment en raison du caractère cumulatif et insidieux du traumatisme vicariant. Les juges ont estimé que les signes manifestés par Mme Kozarov étaient suffisants pour alerter l'employeur du risque de blessure psychique et déclencher une obligation d'agir de manière proactive, par exemple en lui proposant une rotation de poste. Ce jugement illustre que le traumatisme vicariant peut désormais être considéré comme un préjudice psychologique juridiquement indemnisable lorsqu'il résulte d'une négligence organisationnelle, renforçant ainsi l'importance d'une prévention structurée dans les milieux judiciaires.

Outre les conséquences psychologiques, la présence de symptômes traumatiques génère également d'importantes répercussions économiques, tant pour les individus que pour les organisations juridiques. Selon une étude exploratoire menée par Léonard et ses collègues (2024), le fardeau économique associé aux symptômes de stress post-traumatique chez les avocats canadiens s'élève à 81 514 \$ de coûts sociétaux par avocat par année, comparativement à 26 231 \$ chez leurs collègues sans TSPT. Ces coûts sont largement attribuables aux pertes de productivité liées à l'absentéisme et au présentéisme, évalués à 62 105 \$ par avocat avec TSPT contre 15 847 \$ chez ceux sans TSPT. Ces coûts invisibles traduisent l'impact concret de la souffrance psychologique sur la performance, la rétention du personnel et l'efficacité des

systèmes judiciaires. Cette donnée renforce la nécessité d'un investissement dans les stratégies de prévention et de soutien, au bénéfice des professionnels du droit, mais aussi pour l'ensemble du système de justice. La diversité des facteurs associés au traumatisme vicariant chez les juristes suggère que ce phénomène ne peut être expliqué uniquement par des caractéristiques individuelles ou par l'exposition traumatique elle-même.

Afin de mieux analyser la problématique vécue par les professionnels du droit exposés à la détresse humaine, il est essentiel de préciser les concepts théoriques qui sous-tendent l'analyse présentée dans cet essai. La section suivante vise donc à définir les principales notions retenues, lesquelles serviront de base au cadre conceptuel mobilisé pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le développement du traumatisme vicariant.

Cadre conceptuel

Cette section aborde le cadre conceptuel. Le concept de traumatisme vicariant et le modèle bioécologique du développement humain seront traités. L'objectif et les questions de recherches seront ensuite présentés.

Le traumatisme vicariant

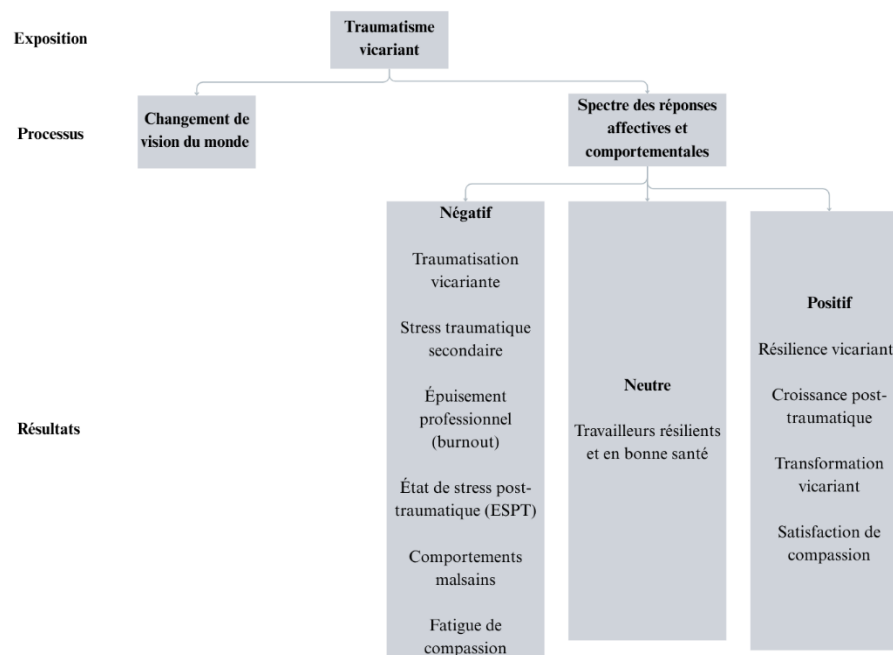
L'APA (2013) définit le traumatisme comme une exposition à la mort, à une menace de mort, à une blessure grave ou à une atteinte à l'intégrité physique ou psychologique. Cette définition renvoie principalement à une exposition directe à un événement potentiellement traumatique. Or, il est également reconnu que certaines formes de traumatismes peuvent survenir de manière indirecte, notamment chez les professionnels œuvrant auprès de clientèles ayant vécu de tels événements. Dans ce contexte, le traumatisme vicariant (TV) se distingue par le fait qu'il résulte d'une exposition répétée et empathique aux récits de souffrance, sans que l'intervenant soit directement impliqué dans l'événement traumatique (McCann et Pearlman, 1990). Selon ces auteurs, l'exposition prolongée à ce type de contenu peut entraîner une altération significative des schèmes cognitifs ainsi que du système d'imagerie mentale. En effet, les intervenants peuvent involontairement intérioriser les scènes décrites par leurs clients, en les visualisant, en ressentant les émotions ou tensions associées, ou encore en revivant certains détails sous forme de flashes, de cauchemars ou de détresse somatique (Paivio, 1986).

La théorie constructiviste du développement du soi (*Constructivist Self-Development Theory*) (McCann et Pearlman, 1990) constitue le cadre théorique fondateur de cette conceptualisation. Elle postule que les individus organisent leur réalité à travers des structures cognitives intégrant leurs croyances, attentes et suppositions à l'égard d'eux-mêmes, des autres et du monde. Lorsque les informations traumatiques entendues sont incompatibles avec ces schèmes existants, ces derniers peuvent être remis en question, invalidés, voire brisés (Janoff-Bulman, 1992). Les domaines cognitifs les plus affectés par le TV sont la sécurité, la confiance, le pouvoir, l'estime de soi et l'intimité (McCann et Pearlman, 1990). Cette conceptualisation a jeté les bases de la compréhension du TV. Depuis, plusieurs auteurs ont enrichi la réflexion en explorant la complexité du phénomène dans différents contextes professionnels. Parmi eux figure

le modèle conceptuel de Molnar et ses collègues (2017) (voir Figure 1), qui se distingue en élargissant l'analyse du TV au-delà des altérations cognitives individuelles.

Figure 1

Modèle conceptuel du traumatisme vicariant.



Note : Traduction des adaptations de Molnar et al. (2017)

Contrairement au traumatisme direct, souvent lié à un événement précis et brutal, le TV se développe lentement, au fil d'une exposition répétée à la souffrance humaine. Il n'entraîne pas une fracture nette dans le parcours de la personne, mais le TV se développe plutôt comme un processus progressif pouvant altérer la représentation que la personne entretient du monde. Dans le modèle conceptuel de Molnar et ses collaborateurs (2017), on soutient que le traumatisme vicariant doit être compris à la fois comme un mode d'exposition, un processus et un ensemble de conséquences possibles. L'un des premiers effets observables réside dans un changement progressif de la vision du monde, lequel se traduit par une érosion des repères fondamentaux liés à la sécurité, à la justice ou à la confiance envers autrui. Ce bouleversement cognitif peut s'accompagner d'un spectre de réponses affectives et comportementales : sentiment de

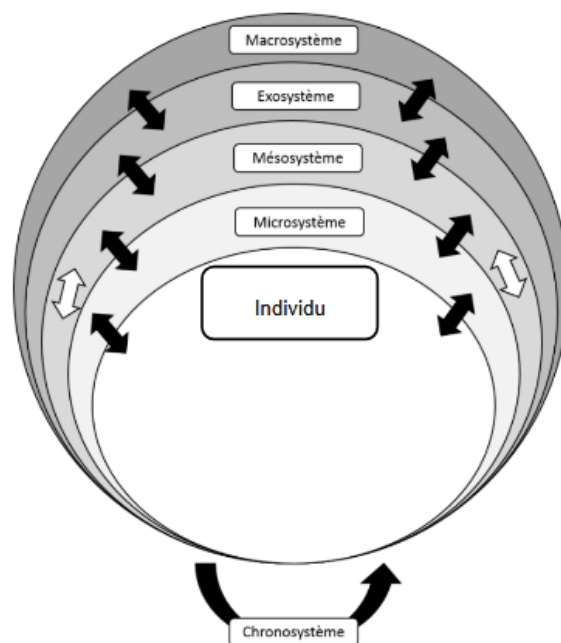
déconnexion par rapport à ses valeurs, cynisme envers les clients ou le système, repli sur soi, culpabilité, ou encore impression de ne plus reconnaître ce qui faisait sens dans son engagement initial (Fleck et Francis, 2021). Ces réactions, bien qu'elles varient d'une personne à l'autre, témoignent d'un déséquilibre intérieur qui, s'il n'est pas reconnu et soutenu, peut profondément nuire à la santé psychologique et à l'identité professionnelle. Le traumatisme vicariant renvoie principalement à une transformation progressive des schèmes cognitifs et des représentations de soi, des autres et du monde à la suite d'une exposition répétée au trauma d'autrui. Le stress traumatique secondaire désigne plutôt des manifestations apparentées au stress post-traumatique découlant d'une exposition indirecte au trauma, alors que la fatigue de compassion renvoie davantage à une forme d'épuisement liée à l'engagement empathique répété auprès de personnes en détresse. Dans le présent essai, ces notions sont distinguées sur le plan conceptuel, tout en étant interprétées à partir de la conception intégrative proposée par Molnar et ses collaborateurs (2017). Dans ce modèle, le traumatisme vicariant est conceptualisé comme un terme parapluie englobant différentes réponses possibles à l'exposition répétée au trauma d'autrui, qu'elles soient négatives, neutres ou positives. Les réponses négatives les plus documentées sont les suivantes : épuisement professionnel (burnout), fatigue de compassion, stress traumatique secondaire et le trouble du stress post-traumatique (Molnar *et al.* 2017). Des réponses positives peuvent survenir de cette exposition, jusqu'à aller à de la croissance post-traumatique de façon vicariante.

Bioécologie du développement humain

Les travaux de Molnar et de ses collègues rappellent ainsi que le traumatisme vicariant ne peut être compris uniquement à travers ses répercussions psychologiques individuelles. Il se construit dans l'entrecroisement d'influences variées, allant des caractéristiques personnelles aux dynamiques organisationnelles, et qui sont elles-mêmes imprégnées par les contextes sociétaux. Comprendre cette complexité exige un cadre théorique capable de mettre en relation ces différents niveaux d'influence. C'est dans cette perspective que s'inscrit le modèle bioécologique du développement humain, tel que décrit par Rosa et Tudge (2013) et formulé par Bronfenbrenner (2001). Ce modèle conserve la logique des systèmes imbriqués et met l'accent sur les caractéristiques personnelles de l'individu ainsi que sur la qualité des interactions

récioproques avec son environnement, de façon évolutive et temporelle. Il s'inscrit dans la continuité de la théorie écologique initialement proposée par Bronfenbrenner en 1977, dont il précise et enrichit les composantes. Cette approche permet ainsi de comprendre comment des processus se déroulant dans des environnements proches ou éloignés peuvent, au fil du temps, influencer de manière positive ou négative l'adaptation psychologique.

Ce modèle distingue plusieurs systèmes qui s'influencent mutuellement. L'ontosystème correspond aux caractéristiques biopsychologiques propres à l'individu, telles que l'âge, le sexe, l'état de santé physique et mentale, les vulnérabilités individuelles, les capacités de régulation émotionnelle et physiologique, ainsi que les valeurs et croyances personnelles, lesquelles influencent la manière dont la personne perçoit, interprète et réagit à son environnement. Autour de ce noyau se déploie le microsystème, composé des environnements immédiats où se déroulent les interactions proximales les plus fréquentes et les plus significatives. Le mésosystème renvoie aux interconnexions entre ces milieux de vie, qui peuvent se renforcer mutuellement ou générer des tensions. Plus éloigné, l'exosystème désigne les contextes distaux qui n'impliquent pas directement l'individu, mais exercent une influence indirecte sur ses expériences quotidiennes. Le macrosystème englobe les structures et représentations plus larges, telles que les normes culturelles, les valeurs collectives, les idéologies et les cadres juridiques qui façonnent les autres niches écologiques. Enfin, le chronosystème introduit la dimension temporelle en considérant les effets des transitions, des événements marquants et des changements sociaux sur les interactions entre la personne et son environnement.

Figure 2*Modèle bioécologique du développement humain*

Note. Traduction et adaptation de Bronfenbrenner (2001)

Appliqué au traumatisme vicariant, ce cadre permet d'aller au-delà d'une simple organisation des facteurs de risque et de protection. Il offre une grille d'analyse dynamique pour comprendre comment les interactions entre caractéristiques individuelles, environnements immédiats, structures organisationnelles et influences sociétales peuvent contribuer à l'apparition de ce phénomène ou en atténuer les effets.

En psychoéducation, l'analyse des facteurs de risque et de protection s'appuie également sur les concepts de potentiel adaptatif (ontosystème dans le modèle bioécologique) et de potentiel expérientiel (les différentes niches écologiques dans le modèle bioécologique) proposés par Renou (2005). Le potentiel adaptatif réfère aux capacités personnelles permettant à l'individu de faire face aux exigences de son environnement, alors que le potentiel expérientiel renvoie aux occasions offertes par le milieu, les facteurs de risque ou de protection qui peuvent favoriser ou

nuire au développement, l'apprentissage et l'adaptation. Ces concepts permettent d'enrichir l'analyse bioécologique du traumatisme vicariant en mettant l'accent sur l'interaction dynamique entre les ressources individuelles des juristes et les caractéristiques de leurs différents systèmes environnementaux.

Question de recherche

Le traumatisme vicariant ne constitue pas uniquement un enjeu de santé mentale individuelle, mais bien un phénomène multidimensionnel aux retombées écologiques, systémiques, organisationnelles et économiques. Il devient alors impératif d'en approfondir la compréhension à travers l'analyse des facteurs de risque et de protection dans une perspective écologique s'appuyant sur le modèle bioécologique du développement humain (Bronfenbrenner, 2001). C'est dans cette optique que s'inscrit le présent essai, réalisé sous la forme d'une recension analytique et intégrative des écrits. La question de recherche est la suivante : « comment les facteurs de risque et de protection du traumatisme vicariant chez les juristes s'interinfluent selon le modèle bioécologique du développement humain? »

Méthode

Le présent essai repose sur une recension des écrits à visée analytique et intégrative, dont l'objectif est d'organiser et interpréter les connaissances existantes sur le traumatisme vicariant chez les juristes. Cette démarche s'inscrit dans une logique de synthèse critique plutôt que dans une recherche empirique originale. La recherche documentaire a été effectuée en juin 2025 sur les bases de données suivantes : APA PsycInfo, Academic Search Complete, MEDLINE with Full Text et Legal Source. Une recherche par mots-clés a été effectuée selon deux concepts clés : les traumatismes vicariants et les employés du domaine juridique. Le tableau 1 présente les différents mots-clés qui ont été sélectionnés pour la recension des écrits.

Tableau 1

Concept et mots-clés utilisés dans les bases de données

Traumatisme vicariant	Juriste
"vicarious trauma*" OR "vicarious experience*" OR "secondary traumatic stress"	lawyer OR attorney OR barrister OR solicitor OR "legal profession" OR "legal personnel" OR "legal counsel" OR proctor
« Traumatisme vicariant » ou « stress traumatique secondaire »	Avocat* ou procureur*

Les mots-clés ont été recherchés dans les titres, résumés et descripteurs des publications. Afin d'ancrer la recension dans l'état des connaissances existant, ce travail s'appuie sur la revue systématique de références publiée par Iversen et ses collaborateurs (2021), qui propose une synthèse rigoureuse des écrits antérieurs sur le traumatisme vicariant au sein de la profession juridique. La présente recension vise à mettre à jour et enrichir cette revue, en identifiant les publications parues entre janvier 2020 et juin 2025, afin de dégager les apports récents sur les facteurs de risque et de protection associés à cette problématique. Bien qu'il ne réponde pas aux critères de sélection relatifs au type de publication et à la période visée, le rapport de Cadieux *et al.* (2019) a été mobilisé à titre de source contextuelle complémentaire, en raison de sa pertinence pour le contexte québécois et de la rareté des données portant sur les juristes dans ce milieu. Ce

rapport n'a toutefois pas été traité comme une étude primaire équivalente aux articles scientifiques retenus, mais comme une source permettant de contextualiser les facteurs organisationnels et psychosociaux propres au milieu juridique québécois. Le modèle bioécologique du développement humain a été mobilisé comme cadre d'analyse afin de structurer l'interprétation des facteurs de risque et de protection identifiés dans la littérature. Les résultats ont été organisés en fonction des différents systèmes écologiques, permettant d'examiner comment les facteurs documentés se situent à divers niveaux et peuvent interagir entre eux.

Critères de sélection

Une étude ou les données provenant d'une étude ne sont incluses que si les critères de sélection suivants sont respectés :

- Les participants sont issus du domaine juridique (p. ex. avocats, procureurs et juges);
- L'étude doit porter sur les traumatismes vicariants;
- Les études ont été publiées entre 2020 et 2025;
- Articles provenant de pays occidentaux (Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, pays de l'Europe de l'Ouest, etc.);
- Les publications doivent être des articles scientifiques publiés dans des revues avec comité de lecture ;
- La publication a été rédigée en anglais ou en français.

Critères d'exclusion

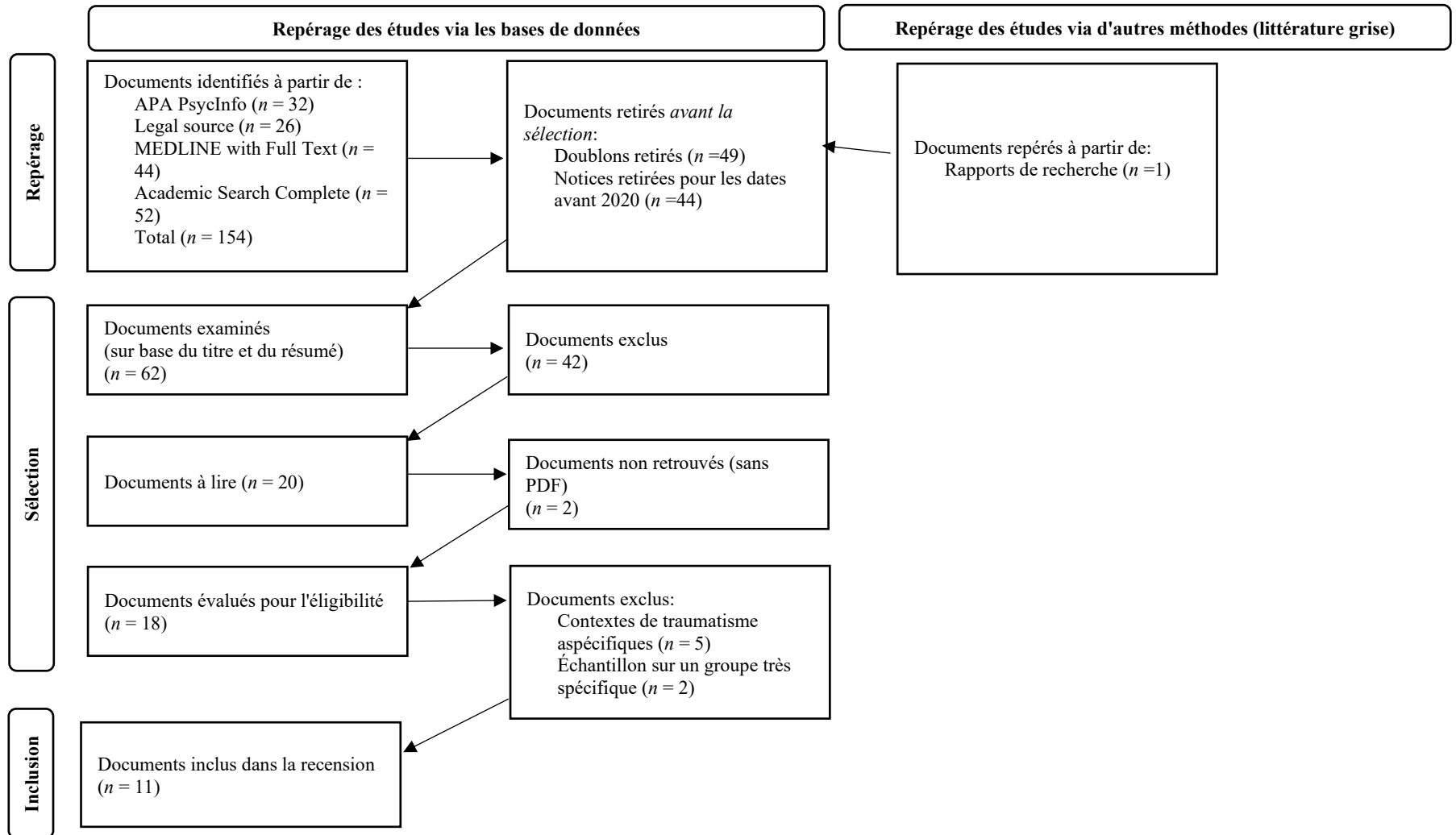
- Les études portant sur des échantillons trop homogènes, limitant la transférabilité des résultats à l'ensemble des juristes, ont été exclues de la recension.
- Les études portant sur des contextes de traumatismes hautement spécifiques (p. ex. guerre, conflits armés), peu représentatifs des réalités usuelles du milieu juridique, ont été exclues.

Afin d'assurer la traçabilité et la rigueur de la démarche de recension, un diagramme de flux inspiré des recommandations PRISMA a été élaboré (voir figure 3). Le diagramme permet

de visualiser les différentes étapes du processus de sélection des écrits, depuis l'identification des 154 documents initiaux jusqu'à l'inclusion finale de 11 études retenues, en précisant les exclusions effectuées à chacune des étapes.

Figure 3

Diagramme PRISMA



Résultats

Les résultats présentés ci-dessous s'appuient sur un corpus d'études empiriques et conceptuelles portant sur la santé psychologique des professionnels du droit. Le Tableau 2 synthétise les principales caractéristiques méthodologiques des études retenues, incluant le devis, les populations étudiées et les thématiques abordées. Cette diversité méthodologique permet d'éclairer le phénomène du traumatisme vicariant à différents niveaux d'analyse. Les résultats sont ensuite organisés selon les niches écologiques du modèle bioécologique afin de structurer les facteurs de risque et de protection identifiés. À chacun des niveaux écologiques, les résultats mettent en évidence des facteurs de risque associés à une vulnérabilité accrue au traumatisme vicariant. Par la suite, des facteurs de protection rapportés comme contribuant à l'atténuation de ses effets sont présentés.

Tableau 2*Résumé des devis de la recension des écrits*

Référence	Échantillon	Devis	Objectif de l'étude	Éléments documentés / analysés
Burns, Schrever et Vines (2024)	Non précisé	Analyse conceptuelle et juridique	Analyser de manière conceptuelle les normes professionnelles et culturelles du milieu juridique et leurs implications potentielles pour la santé psychologique des juristes.	Analyse critique des normes de détachement émotionnel, de neutralité et de la stigmatisation de la vulnérabilité dans la culture juridique, à partir de la littérature existante.
Burton et Paton (2021)	Non précisé	Revue narrative et analyse conceptuelle	Présenter et analyser des stratégies institutionnelles proposées pour la prévention du traumatisme vicariant dans le champ juridique.	Présentation de pratiques organisationnelles, de formations et de lignes directrices recommandées dans la littérature pour la prévention du traumatisme vicariant.
Cadieux <i>et al.</i> (2019)	N=2086	Quantitative	Dresser un portrait des déterminants de la santé psychologique au travail chez les avocats québécois et examiner l'effet de facteurs sociaux, organisationnels, familiaux et individuels sur la détresse psychologique, l'épuisement et le bien-être	Identification de facteurs contextuels complémentaires pertinents pour l'analyse du traumatisme vicariant chez les juristes, notamment les demandes émotionnelles, la surcharge, les heures facturables, les conflits travail-famille, la technologie, les relations au travail, la reconnaissance, l'estime de soi et la cohérence des valeurs.
Iversen et Robertson (2021)	Non précisé	Revue systématique	Synthétiser les données empiriques disponibles sur le stress traumatique secondaire chez les juristes, incluant les facteurs associés rapportés dans les études recensées.	Facteurs individuels, organisationnels et systémiques associés au stress traumatique secondaire, tels que rapportés dans les études empiriques recensées.

Mason (2024)	N = 9	Qualitative	Explorer l'expérience subjective d'avocats exposés à la détresse des clients et la manière dont ils décrivent la gestion de cette exposition.	Description des pratiques de débriefage et de régulation émotionnelle rapportées par les participants, ainsi que du sens qu'ils attribuent à leur travail.
Popa <i>et al.</i> (2024)	N = 12	Qualitative	Examiner les perceptions des juristes concernant les impacts psychologiques de leur travail et les stratégies qu'ils rapportent mobilisées pour y faire face.	Description de routines de récupération rapportées par les participants et analyse du discours professionnel entourant la responsabilité individuelle du bien-être.
Rose et Maylea (2023)	Non précisé	Qualitative	Analyser, à partir de récits d'avocats, le rôle perçu de la supervision clinique dans la régulation émotionnelle et la pratique juridique.	Effets perçus de la supervision clinique sur la régulation émotionnelle et sur certains aspects de la pratique professionnelle.
Scott et Freckelton (2024)	Non précisé	Analyse juridique	Examiner, sous l'angle juridique, les obligations organisationnelles en matière de santé psychologique au travail dans le champ juridique.	Analyse des cadres juridiques et des responsabilités institutionnelles associées à la prévention des risques psychosociaux.
Simkins (2023)	Non précisé	Analyse qualitative critique (non empirique)	Analyser, à partir d'une approche critique, la manière dont le racisme institutionnel façonne l'expérience professionnelle d'avocats racisés.	Analyse de récits et d'arguments mettant en lumière une surcharge émotionnelle associée aux expériences de discrimination et aux attentes professionnelles implicites.
Vang <i>et al.</i> (2025)	N = 233	Quantitative transversale	Mesurer la prévalence du burnout chez les procureurs et examiner les associations avec des variables organisationnelles et professionnelles.	Associations statistiques entre exigences quantitatives élevées, burnout et variables organisationnelles liées à l'organisation du travail.

Weir, Jones et Sheeran (2021)	N = 35	Qualitative	Explorer l'expérience vécue de l'exposition au matériel potentiellement traumatique chez des avocats.	Description des réactions émotionnelles rapportées, des stratégies d'adaptation mobilisées et du rôle perçu du contexte organisationnel.
-------------------------------------	--------	-------------	--	---

Ontosystème

Les recherches recensées rapportent des liens entre certaines caractéristiques individuelles et la présence de symptômes associés au traumatisme vicariant. Certaines études observent une association entre le sexe ou le genre tel que mesuré et le niveau de stress traumatique secondaire, les femmes rapportant davantage de symptômes que les hommes, bien que ces résultats ne soient pas constants d'une étude à l'autre (Iversen et Robertson, 2021). Le nombre d'années d'expérience professionnelle est également associé à la vulnérabilité psychologique. Des études indiquent que les juristes en début de carrière présentent davantage de symptômes de dépression et d'anxiété (Weir, Jones et Sheeran, 2021; Rose et Maylea, 2023), alors que d'autres soulignent que l'accumulation d'années d'exposition peut aussi accroître le risque de stress traumatique secondaire (Iversen et Robertson, 2021; Weir *et al.*, 2021). Certains traits de personnalité sont rapportés comme des facteurs associés au stress secondaire, le neuroticisme et l'agréabilité étant associés à une plus grande vulnérabilité (Iversen et Robertson, 2021). Le fait d'assumer un rôle d'écoute et de soutien émotionnel auprès des clients sans formation spécifique est aussi relevé dans les écrits (Popa *et al.*, 2024 ; Rose et Maylea, 2023). Chez les avocats québécois, un âge plus jeune, un locus de contrôle externe, le tabagisme et la consommation de drogues sont aussi associés à des indicateurs moins favorables de santé psychologique (Cadieux *et al.*, 2019).

Des facteurs de protection individuels sont aussi décrits. Le développement de routines de récupération et la qualité du sommeil sont associés à une réduction de l'impact de l'exposition répétée (Popa *et al.*, 2024). L'expérience professionnelle est parfois associée au développement de stratégies d'adaptation permettant de réduire l'impact du travail auprès de clientèles traumatisées (Iversen et Robertson, 2021). Le développement de frontières professionnelles claires et la pratique réflexive, lorsqu'ils permettent de mieux réguler les réactions émotionnelles, contribuent également à limiter l'impact du vécu des clients sur celui des juristes (Rose et Maylea, 2023; Mason, 2024). Enfin, le sens donné au travail, une bonne estime de soi, la cohérence des valeurs ainsi qu'un âge plus avancé sont associés à des indicateurs plus favorables de santé psychologique (Mason, 2024; Cadieux *et al.*, 2019). Cette vulnérabilité liée à l'expérience professionnelle apparaît toutefois amplifiée lorsqu'elle s'inscrit dans des contextes

organisationnels offrant peu d'encadrement ou de clarté dans la définition des rôles, ce qui sera examiné au niveau de l'exosystème.

Microsystème

Dans ce contexte, une charge de travail élevée et de longues heures de travail sont associées à des niveaux plus élevés de stress traumatique secondaire (Weir *et al.*, 2021; Scott et Freckelton, 2024). Au microsystème, la surcharge et les longues heures de travail sont considérées à partir de leurs manifestations concrètes dans l'environnement immédiat du juriste. Elles influencent directement les interactions quotidiennes, la disponibilité émotionnelle, la fatigue et l'exposition répétée à du matériel traumatique dans la pratique courante.

L'exposition répétée à des preuves graphiques, incluant des témoignages, des rapports médico-légaux et du matériel audiovisuel, est également relevée comme un facteur associé à la détresse psychologique (Weir *et al.*, 2021; Burns, Schrever et Vines, 2024). Les avocats exerçant en pratique isolée rapportent davantage de difficultés liées à l'absence d'un réseau de soutien immédiat (Scott et Freckelton, 2024). Chez les procureurs, des exigences quantitatives élevées, soit une charge de travail importante combinée à une pression temporelle élevée, des comportements abusifs de la part de contreparties professionnelles et l'impact émotionnel subjectif de certains dossiers sont associés à une augmentation du burnout, des symptômes de stress post-traumatique et de la traumatisation secondaire (Vang *et al.*, 2025). Sur le plan des relations immédiates hors travail, être en couple est aussi associé à davantage d'épuisement dans l'échantillon étudié par Cadieux et ses collaborateurs (2019).

Certaines composantes du milieu immédiat apparaissent toutefois protectrices. Le soutien entre pairs, notamment à travers des débriefages formels ou informels, contribue à la normalisation des réactions émotionnelles et à la diminution du sentiment d'isolement (Weir *et al.*, 2021). L'organisation de débriefages alignés sur les périodes de forte exposition est aussi rapportée comme facteur protecteur (Mason, 2024). Dans le microsystème, le soutien entre pairs réfère principalement aux interactions directes et immédiates entre collègues dans le milieu de travail, notamment les débriefages informels et les échanges spontanés permettant la normalisation des réactions émotionnelles. Les relations harmonieuses dans l'environnement de

travail, en particulier avec les collègues, le superviseur, les clients et les juges, sont également associées à des effets protecteurs sur certains indicateurs de santé psychologique (Cadieux *et al.*, 2019). Dans la sphère personnelle immédiate, le soutien social hors travail ainsi que la présence d'enfants à charge sont aussi associés à des indicateurs plus favorables de santé psychologique (Cadieux *et al.*, 2019).

Mésosystème

Les interactions entre les différents milieux de vie, de pratique et de formation influencent aussi la régulation des effets du traumatisme vicariant. Au mésosystème, la supervision clinique est abordée comme un espace d'interaction entre différents milieux, notamment entre les contextes de pratique, de formation et de soutien professionnel. Elle agit alors comme un lieu de médiation influençant la régulation émotionnelle et l'intégration des expériences cliniques. Lorsque les dispositifs de supervision clinique sont perçus comme un prolongement du contrôle hiérarchique, ils sont associés à une augmentation de l'anxiété et à une diminution de leurs effets protecteurs (Rose et Maylea, 2023). Le manque de coordination entre les tribunaux, les instances de formation et les services de soutien peut également limiter l'efficacité des mesures préventives (Rose et Maylea, 2023). La perméabilité entre la vie professionnelle et la vie privée constitue aussi un facteur associé à une plus grande vulnérabilité, l'intrusion du matériel traumatique dans la sphère personnelle étant régulièrement rapportée dans les études (Popa *et al.*, 2024). Le conflit travail-famille et le conflit famille-travail sont également associés à davantage de détresse et d'épuisement ainsi qu'à un bien-être moindre (Cadieux *et al.*, 2019). Le conflit travail-famille réfère à l'interférence des exigences professionnelles sur la vie personnelle, alors que le conflit famille-travail renvoie à l'interférence des responsabilités familiales sur le fonctionnement professionnel.

À l'inverse, lorsque les dispositifs de supervision clinique sont intégrés à la pratique quotidienne dans une logique de soutien plutôt que de contrôle, ils sont associés à une meilleure régulation émotionnelle et à une réduction des réactions liées au stress secondaire, particulièrement chez les juristes en début de carrière (Rose et Maylea, 2023; Mason, 2024). La pratique réflexive constitue un autre processus protecteur à ce niveau. Les consultations de cas et

les dispositifs collectifs de réflexion, lorsqu'ils sont soutenus par la formation et articulés aux réalités de pratique, sont associés à une diminution des symptômes liés au stress secondaire (Rose et Maylea, 2023). Ces dispositifs collectifs de réflexion peuvent relever de différents niveaux écologiques selon leur forme et leur ancrage institutionnel. Certains prennent place dans les interactions immédiates entre collègues, alors que d'autres impliquent des liens plus formels entre les milieux de pratique, de formation ou de supervision. Ces données suggèrent également que les conflits entre les différentes sphères de vie peuvent être accentués par les contraintes organisationnelles et la surcharge documentées dans les contextes de pratique.

Exosystème

Plusieurs facteurs organisationnels sont documentés dans les études. Le manque de clarté dans la définition des rôles, une gestion inadéquate et une faible autonomie dans la gestion de la charge de travail sont associés à des niveaux plus élevés d'épuisement professionnel et de stress traumatique secondaire chez les juristes (Vang *et al.*, 2025; Iversen et Robertson, 2021). La rigidité organisationnelle et l'absence de marges de manœuvre dans l'organisation du travail sont également rapportées comme des facteurs structurels associés à une vulnérabilité accrue (Vang *et al.*, 2025). L'insécurité d'emploi, les demandes émotionnelles, les heures facturables, la surcharge quantitative et qualitative et le manque de ressources au travail sont aussi associés à une dégradation de plusieurs indicateurs de santé psychologique (Cadieux *et al.*, 2019). Bien qu'elles soient présentes dans le microsystème, les heures facturables et la surcharge quantitative sont plutôt considérées comme des contraintes structurelles déterminées par les politiques organisationnelles, les exigences de performance et les modalités d'organisation du travail, sur lesquelles le juriste possède un contrôle limité.

Les écrits rapportent également que certaines pratiques de gestion, dont la priorisation des dossiers, la distribution de la charge de travail et le soutien offert par le leadership, influencent directement les conditions dans lesquelles s'exerce le travail juridique (Vang *et al.*, 2025). Dans plusieurs contextes organisationnels, le bien-être demeure présenté comme une responsabilité individuelle du juriste, ce qui est également relevé dans les écrits sur les risques psychosociaux du travail juridique (Popa *et al.*, 2024).

Certaines dimensions organisationnelles apparaissent toutefois protectrices. La reconnaissance, les opportunités de carrière et l'utilisation des compétences sont associées à des indicateurs plus favorables de santé psychologique (Cadieux *et al.*, 2019). Certaines études associent aussi une culture organisationnelle soutenant à des niveaux plus faibles de détresse psychologique. Les organisations qui reconnaissent les impacts émotionnels du travail juridique, qui intègrent des formations portant sur le traumatisme et qui offrent des marges de flexibilité, sont associées à une atténuation des effets du stress secondaire (Weir *et al.*, 2021). L'accès à des services psychologiques spécialisés offerts à l'interne est également documenté comme facteur de protection lorsqu'il est institutionnalisé et accessible sans stigmatisation (Burton et Paton, 2021). Au niveau de l'exosystème, les dispositifs de supervision ou de soutien psychologique sont considérés comme des ressources organisationnelles formelles dépendant des politiques institutionnelles, de l'accessibilité des services et de la culture de gestion du milieu. L'implantation de formations continues intégrées dans l'organisation, de structures formelles de soutien et de lignes directrices claires est aussi rapportée comme pouvant favoriser la prévention et le recours aux ressources disponibles (Weir *et al.*, 2021; Vang *et al.*, 2025). Les politiques dites trauma-informed sont enfin décrites comme des cadres organisationnels associés à une réduction des risques psychosociaux (Burton et Paton, 2021). Ces résultats suggèrent également que l'effet protecteur des ressources organisationnelles demeure influencé par les normes culturelles du milieu juridique, lesquelles peuvent limiter leur utilisation réelle malgré leur disponibilité formelle.

Macrosystème

Les écrits soulignent que la socialisation professionnelle des juges et des avocats s'inscrit dans une culture valorisant le détachement émotionnel et la retenue affective, où l'expression de la vulnérabilité est fréquemment stigmatisée (Burns, Schrever et Vines, 2024). Cette culture professionnelle est associée à une tension entre l'exposition émotionnelle vécue dans la pratique et les attentes normatives de neutralité, contribuant à la détresse psychologique rapportée par les juristes (Burns, Schrever et Vines, 2024). Les études rapportent également que la stigmatisation de la demande d'aide constitue un frein au recours aux ressources de soutien, même lorsque

celles-ci sont disponibles au sein des organisations (Burns, Schrever et Vines, 2024). Les juristes appartenant à des groupes racisés évoluent par ailleurs dans des contextes professionnels marqués par des dynamiques de racisme et de discrimination systémiques, documentées comme des facteurs macrosystémiques alourdissant la charge émotionnelle associée à la pratique juridique (Simkins, 2023). Les stressors liés à la profession réglementée et la technologie sont aussi associés à une dégradation de certains indicateurs de santé psychologique, la technologie apparaissant comme un facteur transversal associé à plus de détresse et d'épuisement et à moins de bien-être (Cadieux *et al.*, 2019).

Certaines mesures institutionnelles sont décrites dans les écrits comme étant associées à une atténuation de ces effets. Les lignes directrices proposées par la Tristan Jepson Memorial Foundation visent l'amélioration de plusieurs facteurs psychosociaux dans les organisations juridiques, notamment par la mise en place de pratiques de communication et de débriefage sécurisées (Burton et Paton, 2021). Les études rapportent également une évolution du discours professionnel vers une reconnaissance accrue de la responsabilité institutionnelle dans la prévention du traumatisme vicariant (Popa *et al.*, 2024). L'institutionnalisation progressive de la supervision clinique est décrite comme une norme professionnelle émergente associée à des effets protecteurs (Rose et Maylea, 2023). La valorisation de l'image professionnelle est aussi associée à des indicateurs plus favorables de santé psychologique (Cadieux *et al.*, 2019).

Chronosystème

Les études recensées rapportent que certains facteurs temporels influencent la vulnérabilité au traumatisme vicariant chez les juristes. Les antécédents personnels de traumatisme sont associés à une sensibilité accrue à l'exposition indirecte répétée, les expériences traumatiques antérieures pouvant moduler les réactions émotionnelles subséquentes (Iversen et Robertson, 2021; Weir *et al.*, 2021). Le cumul des expositions au fil des années, en l'absence de soutien approprié, est également associé à une augmentation du stress traumatique secondaire (Weir *et al.*, 2021). Les périodes de forte charge professionnelle, notamment lors de procès intensifs ou de dossiers complexes, sont décrites comme des moments de vulnérabilité accrue (Scott et Freckelton, 2024). Les transformations technologiques, incluant l'utilisation croissante

de preuves numériques et la tenue d'audiences virtuelles, exposent par ailleurs les juristes à de nouvelles formes de contenu potentiellement traumatisant, modifiant les modalités d'exposition au fil du temps (Burns, Schreiver et Vines, 2024).

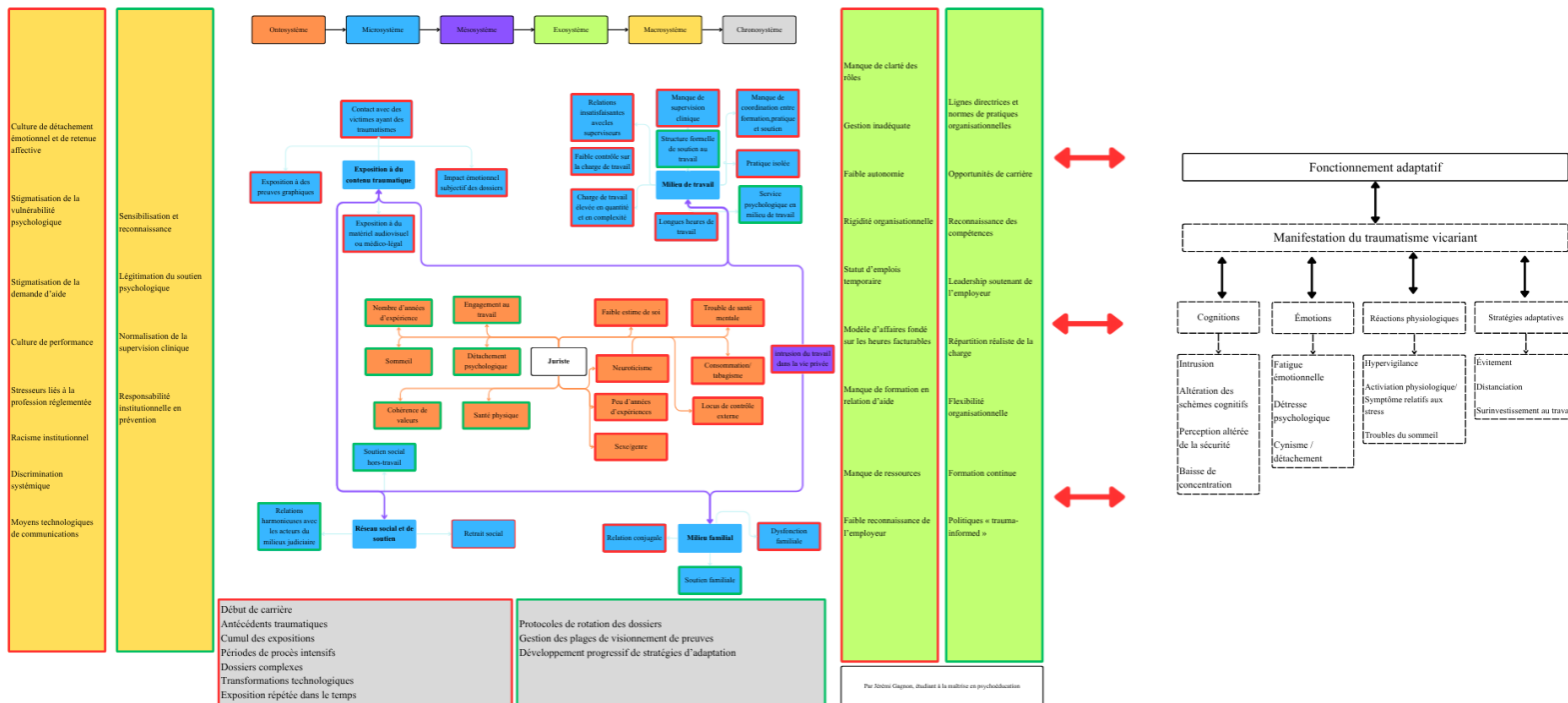
À l'inverse, certaines évolutions temporelles sont associées à des effets protecteurs. L'intégration de formations continues portant sur le traumatisme dès les études universitaires et tout au long de la carrière est rapportée comme favorisant une meilleure préparation à l'exposition à des récits traumatiques (Burton et Paton, 2021). L'évolution des pratiques professionnelles inclut également la mise en place de dispositifs réflexifs visant à soutenir les juristes dans la durée (Rose et Maylea, 2023). La planification de protocoles temporels, incluant la rotation des dossiers et la gestion des plages de visionnement de preuves, est décrite comme une mesure associée à une réduction de l'exposition cumulative (Mason, 2024). Enfin, certains changements normatifs récents, dont la reconnaissance accrue de la responsabilité institutionnelle à la suite de l'affaire *Kozarov*, sont rapportés comme des éléments contextuels susceptibles d'influencer les pratiques de prévention au fil du temps (Burton et Paton, 2021).

Carte conceptuelle

Afin de proposer une synthèse des facteurs de risque et de protection identifiés dans les écrits recensés, une carte conceptuelle (voir figure 4) a été élaborée à partir du modèle bioécologique du développement humain. Cette figure permet d'organiser les facteurs selon les différents systèmes écologiques et de représenter leur cooccurrence dans les études analysées. Elle intègre également les principales manifestations associées au traumatisme vicariant, regroupées selon différentes dimensions du fonctionnement adaptatif, soit les cognitions, les émotions, les réactions physiologiques et les stratégies adaptatives. Cette représentation vise à offrir une lecture intégrée des résultats présentés dans cette section.

Figure 4

Carte conceptuelle



Discussion

Les résultats recensés montrent que le traumatisme vicariant chez les juristes ne peut être compris à partir d'une logique causale simple, dans laquelle l'exposition à des contenus traumatiques mènerait directement à des manifestations de détresse. Ils suggèrent plutôt que cette expérience prend forme au croisement de plusieurs niches écologiques qui interagissent entre elles, soit les caractéristiques individuelles, les relations de proximité, l'organisation du travail et les normes culturelles qui structurent la pratique juridique. En ce sens, la présente discussion vise à approfondir les mécanismes par lesquels les facteurs de risque et de protection identifiés dans les écrits scientifiques s'interinfluencent selon le modèle bioécologique du développement humain.

Les études examinées indiquent que le TV et les manifestations de détresse associées au travail juridique ont été documentées dans divers contextes de pratique. Toutefois, leur compréhension demeure partielle lorsque l'analyse se limite soit à l'exposition seule, soit à des vulnérabilités individuelles isolées (Iversen et Robertson, 2021; Simkins, 2023; Weir *et al.*, 2021; Rose et Maylea, 2023). Les résultats recensés suggèrent au contraire que l'effet de l'exposition dépend de la configuration plus globale dans laquelle elle survient. Ainsi, un même type d'exposition ne semble pas produire les mêmes effets selon qu'il s'inscrit dans un environnement marqué par la surcharge, l'isolement, la stigmatisation de la vulnérabilité ou, au contraire, par la présence de soutien, de marges de manœuvre et de mécanismes de régulation émotionnelle.

Le TV peut ainsi être compris comme un phénomène résultant de l'interaction entre plusieurs systèmes plutôt que de l'action d'un seul facteur. Les résultats permettent ainsi de discuter d'abord du rôle central de l'exposition traumatique lorsqu'elle s'inscrit dans des conditions de travail contraignantes. Ils invitent ensuite à examiner la manière dont les normes culturelles du milieu juridique modulent la reconnaissance et la prise en charge des répercussions émotionnelles du travail. Enfin, ils amènent à considérer les facteurs de protection non pas comme des leviers universels, mais comme des ressources dont l'effet varie selon les contextes, les trajectoires professionnelles et les conditions réelles de leur mobilisation.

L'exposition traumatique et les conditions de travail comme noyau du risque

Les résultats indiquent que l'exposition répétée à des contenus traumatiques constitue une composante importante de la pratique de plusieurs juristes, notamment par le traitement de récits de victimes, le visionnement de preuves sensibles et la gestion de dossiers à forte charge émotionnelle (Iversen et Robertson, 2021; Simkins, 2023; Weir *et al.*, 2021; Burns, Schrever et Vines, 2024; McCann et Pearlman, 1990). Cette exposition se situe au cœur du microsystème professionnel, puisqu'elle s'inscrit dans les tâches quotidiennes, dans les interactions avec les personnes concernées par les procédures judiciaires et dans les exigences immédiates de la pratique. Elle implique non seulement un contact répété avec la souffrance humaine, mais aussi une responsabilité professionnelle de traitement, d'analyse et de prise de décision à partir de contenus souvent éprouvants.

Toutefois, les études recensées montrent que l'exposition en elle-même ne semble pas suffisante pour expliquer l'apparition de manifestations associées au traumatisme vicariant. Plusieurs juristes rapportent maintenir un fonctionnement professionnel satisfaisant malgré une exposition comparable, ce qui suggère que le risque se construit moins à partir de la seule présence de matériel traumatique qu'à partir des conditions dans lesquelles cette exposition est vécue et traitée (Iversen et Robertson, 2021; Burton et Paton, 2021; Weir *et al.*, 2021). Cette dynamique peut être comprise à partir de l'articulation entre le potentiel expérientiel et le potentiel adaptatif. Dans ce contexte, le potentiel expérientiel renvoie aux exigences émotionnelles, relationnelles et organisationnelles du milieu de pratique, alors que le potentiel adaptatif renvoie aux forces, capacités et ressources propres au juriste pour s'ajuster à ces exigences (Renou, 2005). Elle peut également être éclairée par la théorie constructiviste du développement du soi de McCann et Pearlman (1990). Lorsque l'exposition répétée à des récits traumatiques s'inscrit dans des conditions de travail contraignantes, les ressources cognitives disponibles pour intégrer et traiter ces informations peuvent progressivement s'amenuiser. Les schèmes relatifs à la sécurité, à la confiance et au pouvoir peuvent alors être fragilisés de façon cumulative, particulièrement lorsque le contexte organisationnel offre peu d'espaces de régulation, de réflexion ou de traitement émotionnel.

Les résultats suggèrent ainsi que les conditions de travail jouent un rôle central dans la transformation d'une exposition professionnelle en facteur de risque. Une charge de travail élevée, des horaires prolongés, la pression des délais, le manque de clarté des rôles, l'accumulation des responsabilités et le faible sentiment de contrôle sur l'organisation du travail sont rapportés comme des éléments associés à des niveaux accrus de détresse psychologique et à des manifestations compatibles avec le traumatisme vicariant (Iversen et Robertson, 2021; Weir *et al.*, 2021; Scott et Freckelton, 2024; Vang *et al.*, 2025; Burns, Schrever et Vines, 2024). Ces contraintes relèvent principalement de l'exosystème, en ce qu'elles structurent le cadre dans lequel la pratique se déploie, tout en influençant directement l'expérience quotidienne du juriste au microsystème. Le risque apparaît moins comme le produit d'une fragilité individuelle que comme le résultat d'un décalage entre un potentiel expérientiel fortement chargé et un potentiel adaptatif insuffisant pour pallier durablement les exigences du contexte.

Lorsque l'organisation du travail réduit les marges de manœuvre, compromet la récupération et limite l'accès à des espaces de soutien, elle ne diminue pas directement le potentiel adaptatif de l'individu, mais elle peut en entraver l'actualisation. L'articulation entre l'exosystème et l'ontosystème peut alors être comprise comme une tension cumulative : les capacités adaptatives du juriste demeurent présentes, mais elles peuvent être progressivement débordées lorsque les exigences du contexte surpassent les possibilités et les habiletés de régulation (Weir *et al.*, 2021). Les résultats permettent aussi d'introduire ici une dimension temporelle. Le risque ne semble pas seulement lié à l'intensité immédiate de l'exposition, mais également à son accumulation au fil du temps, en particulier lorsque les périodes de forte charge se répètent sans mécanismes stables de récupération. Le chronosystème contribue donc à nuancer la compréhension du phénomène : une exposition répétée dans un cadre soutenant ne semble pas avoir la même portée qu'une exposition répétée dans un contexte organisationnel où les contraintes se chronicisent. En ce sens, les conditions de travail ne constituent pas un simple arrière-plan, mais un noyau structurant de la vulnérabilité au traumatisme vicariant.

Les normes culturelles du milieu juridique comme mécanisme de maintien

Les résultats suggèrent que la culture professionnelle du milieu juridique constitue un cadre structurant la manière dont les juristes interprètent et gèrent les répercussions émotionnelles

de leur travail. La valorisation du contrôle de soi, de la distance affective et de la retenue émotionnelle est décrite comme une norme implicite du milieu judiciaire. Cette norme est susceptible de contribuer à l'invisibilisation de la détresse psychologique associée à l'exposition répétée à la souffrance humaine (Burns, Schrever et Vines, 2024; Simkins, 2023). En associant la compétence professionnelle à la maîtrise émotionnelle, cette culture tend à disqualifier les manifestations de vulnérabilité. Celles-ci sont alors perçues comme des écarts par rapport aux attentes du rôle, plutôt que comme des réactions adaptatives à des exigences professionnelles élevées (Iversen et Robertson, 2021). Or, selon la théorie constructiviste du développement du soi (McCann et Pearlman, 1990), les espaces de verbalisation, de réflexion et de partage peuvent soutenir la reconnaissance et la réorganisation des schèmes cognitifs perturbés par l'exposition traumatique. En limitant implicitement l'expression de cette perturbation, les normes culturelles du milieu juridique peuvent donc priver les juristes d'un mécanisme important de traitement du traumatisme vicariant, contribuant à son développement silencieux et progressif.

Ces difficultés à reconnaître, verbaliser ou partager les impacts émotionnels du travail ne peuvent être attribuées uniquement à des facteurs individuels. Elles s'inscrivent plutôt dans une dynamique organisationnelle et culturelle plus large qui restreint l'accès réel aux mécanismes de protection pourtant disponibles. La réticence à recourir à la supervision sur le plan émotionnel, au soutien entre pairs ou aux espaces de régulation émotionnelle peut être interprétée comme étant influencée par des normes professionnelles valorisant l'autonomie, la performance et l'endurance psychologique. Ces normes s'imposent souvent au détriment de pratiques préventives (Burton et Paton, 2021; Iversen et Robertson, 2021; Rose et Maylea, 2023). Le traumatisme vicariant peut être compris comme s'inscrivant dans un contexte culturel qui limite la reconnaissance et la prise en charge des effets émotionnels en tant que composantes légitimes de la pratique juridique.

Les facteurs de protection : un effet conditionnel et contextuel

Les résultats suggèrent que les facteurs de protection ne peuvent être envisagés comme des leviers universellement efficaces. Leur impact apparaît plutôt largement conditionnel et étroitement lié au contexte professionnel dans lequel ils prennent place (Burton et Paton, 2021; Iversen et Robertson, 2021; Rose et Maylea, 2023). Bien que plusieurs travaux documentent

l'existence de dispositifs formels de soutien, de supervision ou de prévention dans certains milieux juridiques, leur potentiel protecteur semble dépendre des normes culturelles et organisationnelles qui en encadrent l'accessibilité, la légitimité et l'usage réel.

Dans cette optique, les résultats suggèrent que les facteurs de protection sont plus susceptibles de soutenir l'adaptation lorsqu'ils s'inscrivent dans un climat professionnel favorable. Ce climat reconnaît les répercussions émotionnelles du travail et contribue à la normalisation de la vulnérabilité professionnelle (Burns, Schrever et Vines, 2024; Simkins, 2023; Mason, 2024). À l'inverse, lorsque les normes implicites du milieu valorisent principalement l'autonomie, l'endurance psychologique et la performance individuelle, le recours aux espaces de supervision, au soutien entre pairs ou aux stratégies de régulation émotionnelle tend à être freiné. Cela se produit malgré leur disponibilité formelle (Iversen et Robertson, 2021; Popa *et al.*, 2024).

Cette lecture met en évidence que l'efficacité perçue des facteurs de protection repose moins sur leurs caractéristiques intrinsèques que sur les conditions écologiques dans lesquelles ils prennent place. Leur portée apparaît notamment influencée par la qualité des relations professionnelles et le sentiment de sécurité psychologique au sein des équipes. Elle dépend également de la posture des figures d'autorité et de la cohérence entre les discours institutionnels et les pratiques quotidiennes (Burton et Paton, 2021; Burns, Schrever et Vines, 2024; Weir *et al.*, 2021). Dans cette logique, les dispositifs de supervision, de débriefage et de pratique réflexive peuvent aussi être compris comme des espaces favorisant la mise en mots, la mise à distance et la réorganisation des schèmes cognitifs fragilisés par l'exposition répétée au trauma d'autrui.

Vulnérabilités et inégalités de risque

Les résultats mettent en évidence que l'exposition au traumatisme vicariant ne se traduit pas par un niveau de risque homogène chez l'ensemble des juristes. Elle s'inscrit plutôt dans des vulnérabilités différentielles, façonnées par des facteurs individuels, professionnels et contextuels (Iversen et Robertson, 2021; Weir *et al.*, 2021; Rose et Maylea, 2023). Certaines caractéristiques personnelles et professionnelles, telles que le sexe ou le genre tel que mesuré dans les études, le

nombre d'années d'expérience, le type de pratique et la charge émotionnelle cumulative, sont associées à des variations rapportées des manifestations de stress traumatique secondaire, sans toutefois permettre d'établir des hiérarchies de risque robustes.

Les juristes en début de carrière semblent présenter une vulnérabilité accrue, notamment en raison d'une exposition précoce à des dossiers à forte charge émotionnelle combinée à un accès parfois plus limité aux ressources de soutien et aux stratégies d'adaptation développées avec l'expérience (Weir *et al.*, 2021; Rose et Maylea, 2023; Iversen et Robertson, 2021). À l'inverse, si l'expérience professionnelle est parfois associée au développement de stratégies de régulation émotionnelle, certaines études qualitatives suggèrent que l'accumulation des années d'exposition, en l'absence de soutien adéquat, peut contribuer à une charge émotionnelle accrue au fil du temps (Weir *et al.*, 2021; Iversen et Robertson, 2021).

Les résultats mettent également en lumière des inégalités de risque liées aux positions occupées au sein des organisations et aux contextes professionnels. Les juristes issus de groupes racisés rapportent une charge émotionnelle accrue. Celle-ci est associée à des expériences de racisme institutionnel, à des phénomènes d'identification aux clients et à des responsabilités additionnelles non formalisées, telles que la traduction ou l'apport d'une expertise liée à l'identité (Simkins, 2023). Ces éléments contribuent à une répartition inégale des risques au sein même des milieux juridiques.

Enfin, les résultats suggèrent que ces vulnérabilités s'inscrivent dans des inégalités de protection, où l'accès perçu aux facteurs de protection varie selon la charge de travail, le degré d'autonomie professionnelle, la qualité du soutien organisationnel et la reconnaissance institutionnelle des impacts émotionnels du travail juridique (Vang *et al.*, 2025; Burton et Paton, 2021; Weir *et al.*, 2021).

Apport du modèle bioécologique à la compréhension du traumatisme vicariant

Le modèle bioécologique du développement humain permet ainsi de comprendre que le traumatisme vicariant chez les juristes ne découle pas uniquement de l'exposition à des contenus traumatiques, mais de la convergence de plusieurs facteurs de risque et de protection qui s'influencent mutuellement. Les résultats de cet essai suggèrent que cette expérience prend forme

lorsque l'exposition répétée à la souffrance humaine s'inscrit dans un contexte où les exigences professionnelles sont élevées, où les mécanismes de régulation demeurent limités et où les normes culturelles du milieu juridique freinent la reconnaissance des répercussions émotionnelles du travail. À l'inverse, ses effets paraissent davantage modulés lorsque les différents niveaux écologiques offrent des ressources convergentes, comme des capacités individuelles de régulation, des relations de proximité soutenantes, une organisation du travail plus ajustée et une reconnaissance institutionnelle de la vulnérabilité professionnelle. Dans cette perspective, le traumatisme vicariant peut être compris moins comme une fragilité individuelle que comme l'expression d'un déséquilibre entre les exigences du milieu et les ressources disponibles pour y faire face. Cette lecture invite ainsi à envisager la prévention et l'intervention non comme des réponses uniformes centrées sur l'individu, mais comme des démarches intégrées, sensibles aux contextes de pratique, aux trajectoires professionnelles et aux conditions écologiques dans lesquelles s'inscrit le travail juridique.

Conclusion

Le présent essai visait à mieux comprendre comment les facteurs de risque et de protection du traumatisme vicariant chez les juristes s'interinfluencent selon le modèle bioécologique du développement humain. La recension des écrits a mis en évidence que le traumatisme vicariant ne peut être réduit à l'exposition répétée à des contenus traumatiques, mais qu'il s'inscrit dans une dynamique plus large, où interagissent des facteurs individuels, relationnels, organisationnels et culturels. Les résultats suggèrent ainsi que les effets de l'exposition varient selon les contextes de pratique, les ressources disponibles et la manière dont les milieux juridiques reconnaissent ou non les répercussions émotionnelles du travail. Sur le plan théorique, cet essai montre la pertinence d'une lecture bioécologique pour dépasser une compréhension centrée exclusivement sur les caractéristiques individuelles. Sur le plan de l'intervention, il souligne l'importance de ne pas faire reposer la prévention uniquement sur les capacités d'adaptation des juristes, mais aussi sur l'organisation du travail, la supervision, la formation et la reconnaissance institutionnelle des impacts émotionnels liés à la pratique.

Le psychoéducateur peut contribuer à la prévention du traumatisme vicariant à différents niveaux écologiques. À l'ontosystème, son rôle peut notamment consister à soutenir le développement des capacités de régulation émotionnelle, de pratique réflexive et de gestion des frontières professionnelles chez les juristes. À l'exosystème, il peut également participer à l'analyse des conditions organisationnelles susceptibles d'entraver l'adaptation, notamment en documentant les écarts entre les exigences du milieu et les ressources disponibles. L'évaluation psychoéducative permet ainsi d'examiner l'adéquation entre les capacités adaptatives de l'individu et les contraintes de son environnement professionnel, afin d'orienter des interventions agissant à la fois sur les ressources personnelles et sur les contextes de pratique. Cette contribution se distingue d'une intervention strictement clinique ou organisationnelle, puisqu'elle vise spécifiquement l'analyse de l'adéquation entre le potentiel adaptatif de la personne et le potentiel expérientiel du milieu, afin d'agir sur les conditions d'adaptation plutôt que sur les seuls symptômes individuels.

Le présent essai comporte toutefois certaines limites. Les écrits recensés demeurent marqués par une importante hétérogénéité méthodologique, conceptuelle et disciplinaire. Les

connaissances disponibles proviennent d'études quantitatives, qualitatives, conceptuelles et juridiques, qui mobilisent des devis, des définitions et des angles d'analyse variés. Cette diversité enrichit la compréhension du phénomène, mais elle limite la comparabilité directe des résultats. De plus, la recension s'inscrit dans une visée analytique et intégrative plutôt que dans une logique de synthèse statistique, ce qui invite à la prudence quant à la portée des convergences dégagées. Enfin, bien que l'essai porte sur le traumatisme vicariant, les études recensées ne mobilisent pas toutes ce construit de manière uniforme et plusieurs s'appuient sur des concepts connexes, comme le stress traumatique secondaire, la fatigue de compassion ou l'épuisement professionnel. Le présent essai ne prétend toutefois pas couvrir l'ensemble des facteurs de risque et de protection pouvant être associés au traumatisme vicariant chez les juristes. La recension étant limitée aux études correspondant aux critères de sélection établis, certains facteurs pertinents peuvent ne pas avoir été recensés. La sélection, la classification et l'analyse des études recensées reposent également sur l'interprétation du chercheur, ce qui peut avoir influencé l'organisation des facteurs dans les différents systèmes écologiques ainsi que l'analyse des interactions entre ceux-ci. Si la recherche était élargie à des problématiques apparentées, comme le stress traumatique secondaire, la fatigue de compassion, l'épuisement professionnel ou plus largement la santé psychologique au travail, il est probable que d'autres facteurs de risque et de protection pourraient être identifiés.

Dans la poursuite des travaux, il apparaît pertinent de développer des recherches empiriques mieux arrimées conceptuellement au traumatisme vicariant chez les juristes, de documenter davantage les contextes spécifiques de pratique et d'examiner plus finement les interactions entre les facteurs organisationnels, relationnels et individuels. Il serait également pertinent d'évaluer plus précisément les effets de mesures concrètes de prévention, telles que la supervision clinique, les espaces de débrefage, la formation sur le traumatisme et les ajustements organisationnels favorisant la régulation émotionnelle. De telles avancées pourraient contribuer au développement de pratiques préventives davantage adaptées aux réalités du milieu juridique.

Références

- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (5e éd.). American Psychiatric Publishing.
<https://doi.org/10.1176/appi.books.9780890425596>
- Bronfenbrenner, U. (2001). Human development, bioecological theory of human development. Dans N. J. Smelser et P. B. Baltes (dir.), *International encyclopedia of the social and behavioral sciences* (p. 6963-6970). Elsevier.
- Burns, K., Schrever, C. et Vines, P. (2024). Vicarious trauma in the judicial workplace: State liability for judicial psychiatric injury in Australia. *Psychiatry, Psychology and Law*, 31(3), 466-499.
- Burton, K. et Paton, A. (2021). Vicarious trauma: Strategies for legal practice and law schools. *Alternative Law Journal*, 46(2), 94-99. <https://doi.org/10.1177/1037969X21999850>
- Cadieux, N., Cadieux, J., Youssef, N., Gingues, M. et Godbout, S.-M. (2019). *Rapport de recherche : étude des déterminants de la santé psychologique au travail chez les avocat(es) québécois(es), Phase II – 2017-2019*. Université de Sherbrooke, École de gestion.
- Fleck, J. et Francis, R. (2021). *Vicarious trauma in the legal profession: A practical guide to trauma, burnout and collective care*. Legal Action Group.
- Iversen, S. et Robertson, N. (2021). Prevalence and predictors of secondary trauma in the legal profession: A systematic review. *Psychiatry, Psychology and Law*, 28(6), 802-822.
<https://doi.org/10.1080/13218719.2020.1855270>
- Janoff-Bulman, R. (1992). *Shattered assumptions: Towards a new psychology of trauma*. Free Press.
- Kozarov v. Victoria, [2022] HCA 12, 273 CLR 115 (Haute Cour d’Australie).
- Léonard, M.-J., Vasiliadis, H.-M. et Brunet, A. (2023). Traumatic stress in Canadian lawyers: A longitudinal study. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 15(8), 1431-1441. <https://doi.org/10.1037/tra0001177>
- Léonard, M.-J., Vasiliadis, H.-M. et Brunet, A. (2024). The economic burden of posttraumatic stress disorder among Canadian lawyers: An exploratory study. *Psychology, Crime & Law*. Publication en ligne avancée. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2024.2330006>

- Mason, M. (2024). From psychotherapy to legal practice: The use of clinical supervision by lawyers in England and Wales. *Psychiatry, Psychology and Law*.
<https://doi.org/10.1080/13218719.2024.2362138>
- McCann, I. L. et Pearlman, L. A. (1990). Vicarious traumatization: A framework for understanding the psychological effects of working with victims. *Journal of Traumatic Stress*, 3(1), 131-149. <https://doi.org/10.1007/BF00975140>
- Molnar, B. E., Sprang, G., Killian, K. D., Gottfried, R., Emery, V. et Bride, B. E. (2017). Advancing science and practice for vicarious traumatization/secondary traumatic stress: A research agenda. *Traumatology*, 23(2), 129-142. <https://doi.org/10.1037/trm0000122>
- Netzel, N. (2022, mai/juin). Hiding in plain sight: Vicarious trauma is just part of the job for many lawyers. Time to talk—and do—more about it. *Bench & Bar of Minnesota*, 20-25.
- Paivio, A. (1986). *Mental representations: A dual coding approach*. Oxford University Press.
- Popa, T., Platz, C., Jackowski, K., Young, K., Heap, L. et Luo, Y. (2024). “A big nebulous, multifaceted concept”: Reflections from Victorian personal injury lawyers on wellbeing, burnout and vicarious trauma. *Psychiatry, Psychology and Law*, 31(3), 417-439.
<https://doi.org/10.1080/13218719.2024.2342410>
- Renou, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Éditions Sciences et culture.
- Rosa, E. M. et Tudge, J. R. H. (2013). Urie Bronfenbrenner’s theory of human development: Its evolution from ecology to bioecology. *Journal of Family Theory & Review*, 5(4), 243-258. <https://doi.org/10.1111/jftr.12022>
- Rose, M. et Maylea, C. (2023). The case for implementing legal clinical supervision within legal practice, and recommendations for best practice. *Griffith Law Review*, 32(3), 259-285.
<https://doi.org/10.1080/10383441.2023.2260731>
- Scott, R. et Freckelton, I. (2024). Vicarious trauma among legal practitioners and judicial officers. *Psychiatry, Psychology and Law*, 31(3), 500-522.
<https://doi.org/10.1080/13218719.2024.2339323>
- Simkins, S. (2023). Public interest burnout: Seven factors that increase the risk. *DePaul Journal for Social Justice*, 17(1), 1-48.
- Vang, M. L., Hansen, N. B., Elklit, A., Thorsen, P. M., Høgsted, R. et Pihl-Thingvad, J. (2025). Prevalence and risk-factors for burnout, posttraumatic stress, and secondary

traumatization among Danish prosecutors: Findings from a pilot-study. *Psychology, Crime & Law*, 31(3), 270-290. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2023.2234543>

Weir, P., Jones, L. et Sheeran, N. (2021). Australian lawyers' experience of exposure to traumatic material: A qualitative study. *Psychiatry, Psychology and Law*, 28(3), 363-381. <https://doi.org/10.1080/13218719.2020.1776650>